

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 33

Artikel: Thévenaz et Louis XVIII
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à cette époque plutôt qu'aux expéditions des Cimbres et des Teutons contre Rome, avec lesquelles la légende scandinave les confond. Voici en résumé ce qu'elle dit : Ils détruisaient toutes les forteresses sur leur passage. Comme ils avaient entendu parler de la grande cité de *Wiflisbourg* (Avenches), ils résolurent de s'en emparer. Ils établirent leur camp à ses portes ; mais ne pouvant la réduire, ils abattirent une forêt, l'entassèrent autour des murs, y mirent le feu, et incendièrent ainsi la ville. Ils se dirigèrent ensuite vers l'antique ville maritime de Luna, en Etrurie (aujourd'hui Lunegiano), et y rencontrèrent un vieillard qui portait des sandales d'airain. Ils s'informèrent auprès de lui de la distance qui les séparait encore de Rome. Pour toute réponse, le vieillard leur montra ses sandales ; elles étaient usées et minces comme une feuille de pavot. Ils comprirent par là que le chemin était encore long...

Il n'était demeuré dans nos contrées que des habitants timides, peu nombreux, cachés dans les forêts ou se réfugiant dans les montagnes. Tous les noms des habitants de nos vallées alpestres attestent une origine celtique ou romaine. Il ne faut en excepter que la Gruyère qui, selon la tradition, fut occupée par une tribu vandale ou burgonde. A cette tradition se rapporte probablement celle relative à la mystérieuse ville d'*Elisea* ou *Helikon*, qui a dû exister dans le voisinage du petit village bernois d'Ellinied, dans la Schwarzenbourg.

L'empire romain finit par succomber sous les attaques des Barbares. De tous ces peuples, les Burgondes étaient un des plus doux, ils avaient émigré par nécessité, avec femmes et enfants, des bords de la Vistule et de l'Oder. Commandés par leurs rois ou *Hendins*, et enflammés par leurs prêtres dont le chef, nommé *Siniste*, était perpétuel et inviolable comme les rois, ils franchirent le Rhin au commencement du V^e siècle et s'établirent dans les quartiers de Mayence, de Worms et de Spire. C'est là qu'ils se convertirent à la fois chrétienne. Les *Nibelungen* nous ont transmis les souvenirs du séjour des Burgondes dans ces contrées.

Le vaillant Gundioch, fils du roi Gunther, tombé devant Bâle en combattant le farouche roi de Huns, Attila (en 450), vint occuper, six ans plus tard, les deux flancs du Jura et les contrées arrosées par le Rhône, ensuite d'une convention avec Rome, par laquelle les Burgondes s'engageaient à défendre ce qui lui restait de la Gaule contre de nouvelles invasions. On porte à 200,000 âmes, y compris les femmes et les enfants, le chiffre de cette population, qui vint s'ajouter à la population déjà existante. « Impatronisés sur les domaines des propriétaires gaulois, ayant reçu ou pris à titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, ils se faisaient scrupule de rien usurper au delà.

» A leur entrée dans la Gaule, dit encore Augustin Thierry, ils étaient chrétiens comme les Gaulois, quoique de la secte arienne, et se montraient en général tolérants. Il paraît que cette bonhomie, qui est l'un des caractères actuels de la race germanique, se montra de bonne heure chez ce peuple. Avant leur établis-

sement à l'ouest du Jura, presque tous les Burgondes étaient gens de métiers, ouvriers en charpente ou en menuiserie. Ils gagnaient leur vie à ce travail dans les intervalles de paix, et étaient ainsi étrangers à ce double orgueil du guerrier et du propriétaire oisif, qui nourrissait l'insolence des autres conquérants barbares.

» Ils ne regardaient point le Romain comme leur colon ou fermier attaché à la glèbe, mais comme leur égal. Ils éprouvaient même devant les riches sénateurs, leurs copropriétaires, une sorte d'embarras de parvenus. Cantonnés militairement dans une grande maison, pouvant y jouer le rôle de maîtres, ils faisaient ce qu'ils voyaient faire aux clients romains de leur noble hôte, et se réunissaient de grand matin pour aller le saluer par les noms de *père* ou d'*oncle*, titre de respect fort usité alors dans l'idiôme des Germains. Ensuite, en nettoyant leurs armes ou en graissant leur longue chevelure, ils chantaient à tue-tête leurs chansons nationales, et, avec une bonne humeur naïve, demandaient aux Romains comment ils trouvaient cela. »

Dans un prochain article, nous nous occuperons du double mouvement intellectuel de cette époque : la littérature religieuse qui régna seule jusqu'au onzième siècle et le rôle civilisateur du roi Gondebaud dans l'Helvétie romande. Nous terminerons celui-ci par l'appréciation générale que fait de l'époque burgonde un illustre écrivain allemand, Herder, dans ses *Idées sur l'histoire de l'humanité* :

« Les Burgondes commencèrent à adoucir leurs mœurs aussitôt après leur alliance avec les Romains. Ils auraient fondé un empire durable dans cette délicieuse vallée qui s'étend entre le lac Léman et les frontières de la Provence, si, vers le Nord, l'orgueil des Francs et leur ardeur de déprédation ne s'y fussent opposés. Quoique leur royaume ait à peine duré un siècle (jusqu'en 534), ses lois et quelques décisions de ses conciles sont parvenus jusqu'à nous ; mais c'est surtout par la culture des bords du lac de Genève et des provinces gauloises que ce peuple a éternisé son nom. Pendant que d'autres contrées voisines n'étaient encore qu'un désert inhabitable, celle-ci devint de bonne heure, entre ses mains, un véritable Eden. Gondebaud, son législateur, releva les ruines de Genève, et ces murs ont protégé pendant plus de mille ans une étroite cité qui a plus fait pour l'Europe que de vastes contrées : heureux bords où la pensée et l'imagination de l'homme ont maintes fois pris leur essor et jeté d'ardentes flammes. »

(A suivre.)

Alex. M.

Thévenaz et Louis XVIII.

Thévenaz s'étai einrolà dein lé z'habits rodzo et l'âi yest bo et bin restà houit ans tot dé ratse pi. Quand l'est revenu, tot lo mondo l'âi desà : Thévenaz, raconta no vâi on pou dé Paris, te dâi pardié avâi vu prâo dé ballés tsouzés?... Onna né, sé trova à la fréteri, après colà, et ye raconta c'llhistoire :

« Louis dize-houit, lo râi dé France, avâi atsetà on caïon gras et on deçando matin dévesâi fêrè boutséri

po avâi dé la sâocece à grellhi la demeindze, kâ l'at-teindâi dâi vesités po on batsi. Yété justameint de garda cé dzo, quand mon camerado mé dit : Vouâite-vâi cliâo taborniaux dé français que ne sont pas fotu de mettré on caïon su lo trabetzel, et la pourra bête fasâi dâi coulâies dâo diabllo. Louis dize-houit étâi avoué sa fenna à onna fenêtra, que lé vouâitivé féré, et no ne risâi qué dâi fous.

— Thévenaz, que mé crié, vin vâi cé ?

— Qu'âi vo, Majesté? que l'âi dio.

— Va vâi âidi à mé z'hommes à mettré cé caïon su lo trabetzel, kâ ye frâimo que lo vont leissi fotré le camp,

— A voutron serviço, Majesté!

Ye pouzo mon crouïon contré lo mouret dâo tsaté, retroussu mé mandzé, et mé cratcho su lé mans; ye vé, t'eimpougno lo caïon, l'éteindo perque bas, lo metto su lo trabetzel et lâi plianto lo couté ao cou.... L'a bintout zu s'n'affère.

Cliâo z'espece de chartiutiers de Paris mé vouaiti-vont sein savâi qu'âi dere. L'âo zé de : on vâi bin que vo n'êtes pas dé tsi no; ora teni...

Ye vé reprendre mon crouïon po montâ la garda coumein ce dé rein n'étâi et lo râi mé dit :

— Thévenaz!... t'es on bon bougro!...

Lo leindéman, yété cutsi aô coo dé garda et ye droumesé su on lan, quand Dony d'Asseins, qu'étâi dé fackchon eintré et mé dit :

— Thévenaz, soo vâi, ya kaukon que t'est demandé!

— Quoui est-te?

— N'ein sé rein, vin vairé,

— Ah! t'est ràodzâi te pâ; yé rudo sonno.

— Dépatse té adé, ye t'atteind.

Ye fourro mé solâ sein piré mettré lo talon dein lé cartâi et ye saillo...

L'étâi pardié bin Louis dize-houit!!!

— Thévenaz! que mé fâ, vigno t'est remachâ dâo serviço que te m'as fé hiai; té on crâno bougro; asse bin vouaïque dou z'étius nâovo po bâiré à ma santé et dou z'atriaïx et on bet dé sâocece ao fedzo que ma fenna l'einvoué; l'est li qu'a fé lé z'atriaïx.

— Vo z'âi bin dé la bontâ, » que l'âi dio, ein pre-niein dein son panâi cliâo z'affères po lé mettré dein mon bounet dé police, « t'einlêvâi que cliâo z'atriaïx sont bin fé; n'y a pas moyen que c'âi voutra fenna que lé z'a fé...

— « Chéret ma fâi, » que me dit et ye sé rein-torna.

La mêma né, Dony et mé n'ein medzi clia tsai qu'étâi rudo bouna et n'ein rielliâ lé dou z'étius nâovo. Quand mé su réduit, n'ein restavé pas cein que vo farâi mô dein on ge. »

Et ti cliâo qu'étiens à la fretéri disiront ein rizeint : T'einlêvâi po on Thévenaz!

X.

Un vieux monsieur contemplait avec étonnement les chameaux qu'il y a quelque temps gardaient les abords du palais du bey de Tunis, à l'exposition universelle.

Les chameaux étaient montés par des Arabes, et cavaliers et montures se tenaient dans une complète immobilité.

— Comment ces hommes s'y prennent-ils pour monter sur le dos des chameaux? demande le vieux monsieur à son voisin.

— Oh! monsieur, c'est bien simple: ils montent dessus quand les chameaux sont petits, et une fois montés, ils n'en bougent plus.

Dans le petit village de on était parvenu, moyennant de grands sacrifices, à se procurer une pompe à incendie. Le jour de l'essai de la dite pompe, un brave homme de la localité se mit à dire :

— Lo bon Dieu vollhié qu'on n'ein n'aussé jamé faulta!

— Eh! lo diabllo t'einlêva pire, répondit son voisin, tant dé frais que n'ein fé!...

La livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE vient de paraître à Lausanne et contient les articles suivants : — I. Pierre le Grand et l'amiral Lefort, par M. Louis Vulliemin. — II. L'Ecole polytechnique fédérale, par M. le professeur P. Bolley. — III. Un double mariage. Nouvelle de M^{me} Gaskell. — IV. L'Eglise et l'empire romain au IV^{me} siècle, par M. Louis de Viel-Castel. (Second et dernier article.) — V. S. A. Sérénissime, ou une petite cour allemande au XVIII^{me} siècle, de Fritz Reuter, par M. Gustave van Muyden. CHAPITRE I^{er}. L'art de gouverner dans le bon vieux temps. — CHAP. II. Le ménage du recteur Aepinus. — CHAP. III. L'avocat Kægebin interrompt des spéculations matrimoniales. — CHAP. IV. Propos de buveurs. — CHAP. V. Aventures sur la glace. — CHAP. VI. Le cousin de mademoiselle Dorothée. — CHAP. VII. Les chagrins d'un grand-duc et ceux de son coureur. — VI. Une fête musicale en Suisse. — Le concert helvétique de 1867, à Zurich, par M. Ed. Tallichet. — VII. Variétés. — La mère dans l'antiquité, par M. Ed. Sécretan.

Bureau chez Georges Bridel, éditeur, place de la Louve, à Lausanne.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Le département de l'Instruction publique et des Cultes fait connaître que la collection dont feu M. Troyon a fait don au Musée cantonal est maintenant installée dans une salle spéciale et qu'elle est accessible aux visiteurs aux heures d'ouverture de nos collections publiques.

CABINET LITTÉRAIRE DE L. MONNET

place St-Laurent, à Lausanne.

— ASSORTI DES MEILLEURES NOUVEAUTÉS —

PRIX DES ABONNEMENTS

(Pour un ouvrage à la fois)

1 mois	6 mois	1 an
1 fr.	5 fr.	10 fr.

Ces prix sont payables en souscrivant.

Les lectures par jour se paient 5 centimes par volume.

Les personnes qui ne sont pas connues au magasin devront déposer la valeur des ouvrages qu'elles prennent en lecture.

On est instamment prié de ne faire aucune note ou barbouillage sur les livres confiés. — Tout ouvrage gâté ou égaré devra être payé ou remplacé.

Fournitures de bureau et de dessin.

Livres d'école. — Bureau de timbre.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN, PLACE DE LA PALUD, 21.